

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
séance du 28 juin 2018

Délibération n° CA-2018-016

portant attribution de subvention à la Maison du Tourisme du Sud Sauvage dans le cadre du projet de la Création « du sentier marron », sentier pédestre entre Grand-Coude Morne Langevin - Maîtrise d'œuvre environnemental des travaux et des activités sur le sentier

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

- Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.331-4, L.331-15, R.331-23 et R.331-24,
- Vu le décret n°2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,
- Vu le décret n°2014 -49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la Charte du parc national,
- Vu la délibération N° CA-2016-010 du Conseil d'administration relatif au cadre d'intervention de l'Établissement
- Vu la demande formulée par la maison du Tourisme du Sud Sauvage en date du 15/05/2018
- Vu la fiche de synthèse de demande de subvention N° 2018-112

Après en avoir valablement délibéré, décide à l'unanimité des membres du Conseil d'administration présents ou représentés :

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 euros à la Maison du Tourisme du Sud Sauvage pour le projet de **Création « du sentier marron », sentier pédestre entre Grand-Coude Morne Langevin - Maîtrise d'œuvre environnemental des travaux et des activités sur le sentier.**

Article 2 :

Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement.

Fait à la Plaine-des-Palmistes, le 28 Juin 2018

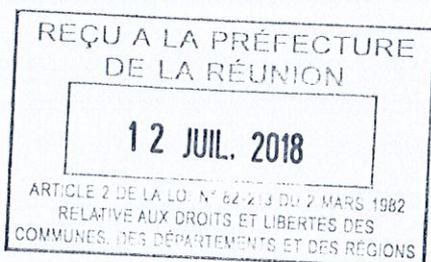
Daniel GONTHIER

Jean-Philippe DELORME

Président

Directeur

Diffusion et publication :  
Recueil des actes administratifs du Parc national de la Réunion  
Affichage siège ( 2 mois)



Date d'affichage	13 JUL. 2018
Date de publication	13 JUL. 2018
Date de retrait	



## Fiche de synthèse – Demande de subvention

2018-112

Intitulé du projet	Création « du sentier maron », sentier pédestre entre Grand-Coude Morne Langevin Maîtrise d'œuvre environnemental des travaux et des activités sur le sentier			
Demandeur	Maison du Tourisme du Sud Sauvage			
Adresse	3 rue Paul Demange 97480 Saint-Joseph			
Date de demande	15/05/2018	<input type="checkbox"/> complet	<input checked="" type="checkbox"/> non complet	
Budget total du projet	Montant HT =		Montant TTC = 726 495 €	
Assujetti TVA	<input type="checkbox"/> Oui		<input checked="" type="checkbox"/> non	
Subvention sollicitée	30 000 €	4%		
<input checked="" type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> complément		
Lieu de l'opération	Grand Coude (Saint-Joseph)			
Descriptif du projet	Cf. présentation en pièce jointe			
Liens avec le Plan d'action du Parc national	Suivie de l'autorisation n°DIR-I-2017-221 Travaux pour l'ouverture d'une liaison pédestre entre grand-coude et le morne Langevin			
Intérêt pour le Parc national	Convention d'application de la charte avec Saint-joseph. Protocole de suivi de travaux en cœur de Parc national. Suivi, évaluation environnemental et paysager : Avant et après projet : Biodiversité (EEE), paysage, risque et érosion, usage et activités en milieu naturel. Accompagnement de maîtrise d'œuvre environnemental			
Partenaires	État, CASUD, Département, Parc National de la Réunion, Europe, Fondation du Crédit Agricole, ONF, Ville de Saint-Joseph association Destination Grand Coude.			
Plan de financement	CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
	CHARGES	MONTANT	PRODUIT Montant	
	atelier chantier d'insertion ( aci )	428 144,00 €	Etat/Casud/Département	428 144,00 €
	Investissement et encadrement	263 351,00 €	FEADER 7.5.4 MTSS	263 351,00 €
	Prestations de services environnementale	28 500,00 €	Parc national De la Réunion	30 000,00 €
	Publicité, Publication	6 500,00 €	Fond Fondation Crédit Agricole	5 000€
<b>Total</b>	<b>726 495,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>726 495,00 €</b>	

Critères d'évaluations retenus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et réalisation d'un protocole de suivi environnemental et paysager avant travaux, après travaux et après usage.</li> <li>Réalisation d'un protocole pour un état initial</li> <li>Réalisation du protocole de suivi de travaux</li> <li>Réalisation de l'état initial avant travaux</li> <li>Réalisation de l'état après travaux</li> <li>Réalisation d'un protocole de suivi des impacts des usages et activités sur le sentier</li> <li>Réalisation d'un suivi après un an d'usage du sentier</li> <li>Animation de réunion et restitution des travaux</li> <li>Analyses, évaluation et propositions</li> </ul>																						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enjeux, mesures, objectifs relatifs à la charte du PNrun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inverser la tendance à la perte de biodiversité (Stratégie EEE)</li> <li>Impulser une dynamique de développement économique pour les hauts en organisant la mise en découverte du territoire.</li> </ul>																						
Identification représentant légal	<p>Nom : BEGUE    Prénom : Jim</p> <p>Qualité :Président</p> <p>Tél : ██████████    Courriel : ██████████</p>																						
Imputation budgétaire	<p><b>Pluriannuel</b>    <input checked="" type="checkbox"/> oui    <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si Pluriannuel précisez le calendrier prévisionnel de paiement :</p> <p>2018 : Acompte 2020: Solde</p> <p><b>Précisez :</b></p> <table border="1" data-bbox="478 1406 1423 1653"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant</th> <th>Date prévisionnelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>80 % acompte à verser</td> <td>24 000,00 €</td> <td>01/08/18</td> </tr> <tr> <td>% intermédiaire le cas échéant</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>20% solde</td> <td>6000,00 €</td> <td>30/11/20</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="478 1706 1423 2024"> <tr> <td><b>Exercice</b></td> <td>2018-2019-2020</td> </tr> <tr> <td><b>Organisation Budgétaire</b></td> <td>DIR /Intervention 44/44 Promouvoir et faire vivre la Charte en tant que projet de territoire</td> </tr> <tr> <td><b>Opération</b></td> <td>4404A Accompagnement des projets du territoire</td> </tr> <tr> <td><b>Destination</b></td> <td>Tourisme, loisirs et accès à la nature/création d'infrastructures utilisées par les visiteurs (sentiers, signalétiques)</td> </tr> <tr> <td><b>Analytique</b></td> <td>DIR-C-SJ-4404A Création « du sentier maron », sentier pédestre entre Grand-Coude Morne Langevin/amo environnementale</td> </tr> </table>		Montant	Date prévisionnelle	80 % acompte à verser	24 000,00 €	01/08/18	% intermédiaire le cas échéant			20% solde	6000,00 €	30/11/20	<b>Exercice</b>	2018-2019-2020	<b>Organisation Budgétaire</b>	DIR /Intervention 44/44 Promouvoir et faire vivre la Charte en tant que projet de territoire	<b>Opération</b>	4404A Accompagnement des projets du territoire	<b>Destination</b>	Tourisme, loisirs et accès à la nature/création d'infrastructures utilisées par les visiteurs (sentiers, signalétiques)	<b>Analytique</b>	DIR-C-SJ-4404A Création « du sentier maron », sentier pédestre entre Grand-Coude Morne Langevin/amo environnementale
	Montant	Date prévisionnelle																					
80 % acompte à verser	24 000,00 €	01/08/18																					
% intermédiaire le cas échéant																							
20% solde	6000,00 €	30/11/20																					
<b>Exercice</b>	2018-2019-2020																						
<b>Organisation Budgétaire</b>	DIR /Intervention 44/44 Promouvoir et faire vivre la Charte en tant que projet de territoire																						
<b>Opération</b>	4404A Accompagnement des projets du territoire																						
<b>Destination</b>	Tourisme, loisirs et accès à la nature/création d'infrastructures utilisées par les visiteurs (sentiers, signalétiques)																						
<b>Analytique</b>	DIR-C-SJ-4404A Création « du sentier maron », sentier pédestre entre Grand-Coude Morne Langevin/amo environnementale																						